

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

OFFICE CENTRAL
PALAIS MONDIAL
CINQUANTAIRE
BRUXELLES

BUREAU EXÉCUTIF :
HENRI LA FONTAINE
PAUL OTLET SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Justo Meyner, S. VII. 1921.

Bruxelles, le 25 mai 1921.

L'UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES AUX
ASSOCIATIONS INTERNATIONALES.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous exposer et d'appeler votre toute spéciale attention sur quelques faits relatifs à la situation actuelle de notre Union. Celle-ci a pu, grâce à un renouveau d'efforts, obtenir des résultats hautement encourageants; ils ne pourront toutefois sortir leurs pleins effets que si les Associations qui ont participé à l'Union avant la guerre, ainsi que celles qui sont nées depuis lors, apportent à l'œuvre commune une collaboration aussi effective que possible.

1. Le CONGRÈS MONDIAL de septembre 1920 a été le point de départ d'une reprise de notre activité qui, sans être encore normale, nous a cependant permis la reconstitution d'un grand nombre de nos services. Les rapports présentés et discutés à ce Congrès et les résolutions adoptées par lui ont constitué une mise au point et un développement des idées qui sont à la base de notre Union.
2. L'installation au PALAIS MONDIAL de notre siège, de nos services, des Offices des organismes qui coopèrent avec nous, nous a permis de donner une expression permanente à ces idées et d'organiser un centre international grâce auquel il sera possible de poursuivre, dans d'heureuses conditions, nos travaux interrompus par la guerre.
3. Nous avons obtenu en outre la PERSONNIFICATION CIVILE en qualité d'organisme international aux termes d'une loi spéciale votée par le Parlement belge. Toutes les Associations Internationales membres de notre Union, qui ont leur siège en Belgique, peuvent bénéficier de cette législation.
4. Des rapports ont été établis avec la SOCIÉTÉ DES NATIONS et le principe de la coopération de la Société avec notre Union et avec les Associations Internationales a été admis et a donné lieu à des réalisations effectives. C'est ainsi que nous avons entrepris la publication du Code général des Vœux des Congrès : environ 200 pages de ce travail sont imprimées; la Société des Nations en supporte

les frais d'impression.

5. Le concours que nous avons apporté à l'établissement de l'UNIVERSITE INTERNATIONALE a permis à cette institution nouvelle de s'organiser et de réaliser une première session. La deuxième session en est fixée du 20 août au 15 septembre prochains et des démarches se poursuivent en vue de l'organisation des cours internationaux qui y seront donnés.
6. Il est travaillé activement à l'exécution du plan arrêté par nos Congrès antérieurs et qui consiste à développer, au CENTRE INTERNATIONAL, la documentation universelle initiée depuis longtemps sous les quatre formes: Bibliographie, Bibliothèque, Encyclopedie et Musee. Une publication récente en a décrit l'état actuel (p.n° 96).
7. L'Union prépare la réunion d'un Congrès International ayant spécialement pour objet le TRAVAIL INTELLECTUEL. Ce Congrès est convié à faire, à ce sujet, l'enquête destinée à appuyer la proposition dont nous avons saisi la Société des Nations de créer dans son sein et avec notre Coopération, une organisation internationale du travail intellectuel sur des bases analogues à celles sur lesquelles repose l'organisation internationale du travail manuel.

Nous avons dès lors l'honneur de vous prier de considérer les quatre points suivants au sujet desquels nous vous invitons à prendre de promptes décisions:

1. Examiner la possibilité pour votre Association de coopérer à l'Université Internationale, par l'organisation dans son sein d'un haut enseignement des matières qui font l'objet de votre activité. Il y aurait lieu notamment de nous faire connaître à bref délai la ou les personnes qui pourraient éventuellement donner un tel enseignement dès cette année.
2. Coopérer activement aux divers services de la Documentation internationale. A cet effet, envoyer régulièrement au Secrétariat de l'Union toutes publications faites par votre association, et tout spécialement les comptes-rendus des congrès, Conférences, assemblées ou réunions quelconques dont elle a pris l'initiative. A cette lettre est jointe une liste de publications que nous possédons déjà et qu'il y aurait lieu de compléter.
3. Participer au prochain Congrès International du Travail intellectuel dont le programme vous est adressé par ce même courrier et auquel il importe qu'un nombre considérable de représentants des Associations puissent prendre part.
4. S'ajouter d'une manière continue les collections formées au

au Centre International et inviter de façon pressante les
membres de votre Association à participer individuellement
à leur enrichissement.

Espérant qu'il vous plaira faire bon accueil à notre com-
munication, nous avons l'honneur de vous présenter, Messieurs
l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Les Secrétaires Généraux,

H. LaFontaine . *Paul*